

AIDE AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE EN SECTEUR MONUMENT HISTORIQUE

Formulaire de demande de subvention de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Vous êtes :

- Propriétaire Occupant
- Propriétaire Bailleur

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse complète des travaux :

Votre adresse complète si différente de celle des travaux :

.....

Le bien des travaux est-il localisé en zone (MH) « Monument Historique » : OUI / NON

(Consultable sur : <http://atlas.patrimoine.culture.fr>)

Référence Cadastral du bien :

Téléphone :

E-mail :

1 : Logement concerné par les travaux :

- Maison individuelle
- Logement en immeuble collectif – nombre de logements à subventionner :

2 : Description des travaux :

- Travaux avec isolation par l'extérieur des murs
- Travaux crépissage / ravalement simple
- Dossier mixte : isolation par l'extérieur des murs et ravalement simple

Précisions sur le projet de travaux :

.....

.....

3 : Devis retenu (montant HT) et nom entreprise :

.....

.....

4 : Teinte, matériaux et finition choisie



5 : Autorisation d'urbanisme délivrée pour ces travaux (déclaration préalable / permis de construire) :

Date de l'arrêté d'autorisation signé :/...../.....

Y a-t-il des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ? OUI / NON

Pièces à fournir avec le présent formulaire :

- Le formulaire de demande de la Communauté de Communes signé et complété par le propriétaire
- Un plan de situation du bâtiment
- Un Rib
- Une photographie couleur avant travaux de chaque face à subventionner, et aussi photographies pour prouver la visibilité du domaine public
- Une copie de l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable, ou de l'arrêté de permis de construire autorisant la réalisation des travaux
- L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Un devis d'entreprise détaillé par face

6 : Engagement du demandeur :

En sollicitant les aides financières de la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne, le demandeur prend note que :

- La subvention sera versée après l'achèvement et le contrôle des travaux et sous réserve de leur conformité à la demande déposée.
- Le calcul de la subvention définitive sera fait à l'appui des factures acquittées fournies par le propriétaire, sans pouvoir dépasser le montant notifié.
- En cas de non-réalisation des travaux prévus dans le délai fixé, l'aide attribuée sera caduque et les sommes réservées par la Communauté de Communes seront désengagées.
- Le traitement des données à caractère personnel (article 28 du RGPD) transmises à la communauté de communes pour la présente demande sera limité aux données strictement nécessaires à l'instruction de chaque demande et pour les seules finalités d'instruction des dossiers.

En sollicitant les aides financières de la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne, le demandeur s'engage à apposer un panneau prêté par la Communauté de Communes devant le logement pour signaler la participation financière de la Communauté de Communes à la réalisation des travaux.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les informations inscrites dans cette demande de subvention et des documents fournis sont exacts.

Fait à

Le

Signature du demandeur

Formulaire et pièces à fournir, à transmettre à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne :

Par mail : habitat@ccspsl.fr

Ou

Par courrier : Communauté de communes Saint-Pourçain Sur Sioule
Service Habitat
29, rue Marcelin Berthelot
BP. 56
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule